

Systemes électoraux européens (élections juin 1999)

Légende: Les systèmes électoraux des États membres de l'Union européenne applicables aux élections européennes de juin 1999.

Source: CVCE.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/systemes_electoraux_europeens_elections_juin_1999-fr-855b6468-127a-4a84-9476-d25e69d04a41.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Systèmes électoraux européens

	Représentation proportionnelle	Vote préférentiel	Répartition des sièges	Droit de vote	Éligibilité
Allemagne	Oui Listes de candidats soit à l'échelon fédéral, soit à l'échelon des Länder	Non Listes bloquées	Méthode Hare-Niemeyer Décompte au niveau fédéral Listes ayant obtenu moins de 5% des voix exclues	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE jouissant de leurs droits électoraux dans leur pays d'origine Citoyens allemands résidant dans la RFA, dans un État membre du Conseil de l'Europe ou dans tout autre pays (depuis moins de 25 ans et figurant sur registre électoral en Allemagne) Vote par correspondance	Citoyens de l'UE 18 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Autriche	Oui Échelon national	Oui L'électeur doit voter pour une liste et peut en plus s'exprimer pour tel ou tel candidat sur cette liste Une voix par électeur	Méthode d'Hondt Décompte au niveau national Listes ayant obtenu moins de 4% des voix exclues Sièges attribués en fonction du nombre de votes par liste	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Vote par cartes d'électeurs pour les citoyens autrichiens résidant à l'étranger	Citoyens de l'UE 19 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Belgique	Oui 4 circonscriptions électorales et 3 collèges électoraux	Oui L'électeur peut voter pour une liste ou pour des candidats individuels Certains partis indiquent leur préférence Une voix par électeur	Méthode d'Hondt	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote Citoyen belge résidant à l'étranger (vote par correspondance) Vote obligatoire pour les électeurs inscrits sur les listes électorales	Citoyen inscrit sur une liste des électeurs belges pour le Parlement européen 21 ans accomplis Être d'expression française, néerlandaise ou allemande (selon collègue)
Danemark	Oui Échelon national	Oui L'électeur peut voter pour une liste ou pour des candidats individuels Certains partis indiquent quels	Méthode d'Hondt Addition des suffrages en faveur des candidats individuels et des listes Élection des candidats avec le	Âge minimum: 18 ans Citoyen de l'UE domicilié et avec résidence permanente au Danemark, y disposant de la plénitude du droit de vote Citoyens danois résidant dans un État membre de l'UE, pas déchu de leurs droits	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine

		candidats ont leur préférence Une voix par électeur	plus grand nombre de voix au total	électoraux au Danemark Vote par correspondance	
Espagne	Oui Échelon national	Non Listes bloquées	Méthode d'Hondt	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Citoyens espagnols à l'étranger (vote par correspondance)	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Finlande	Oui Échelon national	Oui	Méthode d'Hondt Candidats classés en fonction du total des voix de préférence obtenues, une fois arrêté le nombre de sièges pour chaque parti, alliance électorale et liste commune	Âge minimum: 18 ans Citoyens finlandais Citoyens de l'UE domiciliés en Finlande, inscrits sur les listes électorales ou ayant demandé le droit de vote et disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine	
	Oui Échelon national	Non Listes bloquées comportant 87 noms	Méthode d'Hondt Répartition selon la règle de la plus forte moyenne Listes ayant obtenu moins de 5% des voix exclues	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine, avec domicile réel ou résidence continue en France Citoyens français à l'étranger (vote par procuration ou dans les "centres de vote" des ambassades et consulats) Habitants des Territoires d'Outre-Mer	Citoyen de l'UE 23 ans ou plus Domicile réel ou résidence continue en France Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Grèce	Oui Échelon national	Non	Répartition des sièges selon la méthode du quotient national et la répartition des restes à la plus forte moyenne. Listes ayant obtenu moins de 3% des voix exclues	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Citoyens grecs dans un autre État membre de l'UE (vote au consulat) Vote obligatoire pour les citoyens grecs	Citoyen de l'UE 21 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine

Irlande	Oui 4 circonscriptions Système du vote simple transférable: quotient électoral = 1 + [suffrages exprimés / (sièges + 1)]	Oui Pas de scrutin de liste Vote pour un candidat en marquant l'ordre de préférence des candidats au cas où le premier désigné aurait déjà obtenu le quotient nécessaire ou serait éliminé		Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE domiciliés en Irlande disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine	Citoyen de l'UE 21 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Italie	Oui Échelon national	Oui	Attribution des sièges sur la base des voix obtenues par chaque liste nationale divisé par le quotient électoral national. Puis, répartition des sièges sur la base des circonscriptions et attribution aux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Attribution des sièges restants aux listes nationales qui ont le meilleur ratio	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Citoyens italiens dans un autre État membre de l'UE (vote au consulat) Citoyens italiens en dehors de l'UE: vote en Italie	
Luxembourg	Oui Échelon national	Oui Six voix par électeur L'électeur peut soit attribuer tous les suffrages à une seule liste, soit les répartir sur des candidats de		Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE domiciliés au Grand-Duché, y ayant résidé pendant 5 années au cours des 6 dernières années et disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Vote obligatoire pour les citoyens luxembourgeois	

		la même ou de différentes listes Une liste est créditée d'autant de voix qu'elle compte de candidats Nombre de candidats par liste: maximum 12		résidant au Grand-Duché et pour les autres citoyens de l'UE inscrits sur les listes Citoyens luxembourgeois à l'étranger et autres catégories d'électeurs (vote par correspondance)	
Pays-Bas	Oui Échelon national	Oui	Méthode d'Hondt	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Citoyens néerlandais à l'étranger (vote par procuration ou par correspondance)	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Portugal	Oui Échelon national	Non Listes bloquées	Méthode d'Hondt	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Citoyens portugais dans un autre État membre de l'UE (vote au consulat)	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus Plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine
Royaume-Uni	Oui Scrutin de liste régionale bloquée dans 11 régions Système de vote simple transférable (Irlande du Nord)	Non Listes bloquées	Méthode d'Hondt (11 régions)	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE, inscrits sur les registres électoraux et disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Membres de la Chambre des Lords Citoyens britanniques à l'étranger et membres des forces armées (déclaration d'éligibilité)	Citoyen de l'UE 21 ans ou plus Résidant au Royaume-Uni Plénitude des droits électoraux dans le pays d'origine
Suède	Oui Échelon électoral	Oui L'électeur vote pour un parti politique et peut voter pour l'un des candidats de	Méthode St. Lagüe modifiée Listes ayant obtenu moins de 4% des voix exclues Le candidat doit	Âge minimum: 18 ans Citoyens de l'UE disposant de la plénitude du droit de vote dans leur pays d'origine Les citoyens de nationalité autre que suédoise doivent	Citoyen de l'UE 18 ans ou plus plein droit d'éligibilité dans le pays d'origine

		la liste du parti choisi	obtenir au minimum 5% des suffrages recueillis par son parti	notifier leur intention de voter Citoyens suédois à l'étranger: résidence préalable en Suède, droit de vote renouvelé par écrit après 10 ans à l'étranger	
--	--	-----------------------------	---	--	--